



F O F I N A N C E S C Ô T E S D ' A R M O R

Compte rendu CHSCT du 12/04/2012

Présents :

M REBEIX, Président du CHSCT,

DDFIP : M MESA,

ACMO : M PARISOT (DDFIP),

Dr DERETZ et Mme COLAS (Inspectrice Santé et Sécurité au Travail)

FO : Mme BRAMI et M HERVE

CGT : MME ANFRAY, M YVET, CARNEC et MICHEL

Solidaires : MMES METIVIER et DUMOND, M QUELLEC (secrétaire CHSCT)

Secrétaire animateur : M PRIGENT,

Expert DDFIP : M CECIL (Division BILI)

Absente excusée : Mme MENET (Solidaires)

Ouverture de la séance par le Président du CHSCT à 9h00, le quorum est atteint, les travaux peuvent débuter.

Déclarations liminaires.

Réponses de M REBEIX :

Concernant les courriers adressés aux collectivités et élus pour une éventuelle fermeture de trésorerie: à ce jour, il ne s'agit que d'une évaluation demandée par la DGFIP, aucune décision ne devant intervenir avant la fin 2012.

Les représentants soulignent que cette façon de faire, sans en avertir les agents, est une méthode de gestion qui ajoute du stress et est très loin du dialogue social.

Modification de l'ordre du jour.

Les points 2 (présentation de la note d'orientation ministérielle) et 3 (présentation du plan ministériel pluriannuel santé, sécurité et conditions de travail) seront évoqués en fin de séance ou début de la prochaine séance.

Rappel par le secrétaire animateur :

Le secrétaire animateur rappelle le circuit de facturation des actions ou des commandes réalisées par le CHS. Il a été constaté des dysfonctionnements dans le règlement des factures pour des actions faites en juillet. Le paiement étant intervenu en janvier, la somme devrait être imputée sur le budget déjà restreint de 2012. Le CHSCT demande la réaffectation des sommes sur le budget 2012, la facturation ayant eu lieu dans les délais, le CHSCT n'a pas à faire les frais de la gestion par CHORUS.

Depuis l'Assistant de Prévention et le secrétaire animateur demandent le double de la facturation afin de garder un suivi sur les sommes à payer.

Puis il est passé à l'ordre du jour modifié.

1.Suivi des décisions et avis du CHSCT du 08/03/2012.

Le Président indique que les délibérations prises seront étudiées en CHSM. La réponse interviendra dans les 2 mois en fonction des éléments donnés par la Centrale.

Pour les demandes matériels :

Le secrétaire CHSCT est doté d'un ordinateur portable,

Le full-internet sur les postes syndicaux est en voie d'installation,

Refus par la DDFIP d'attribuer des codes du travail aux représentants du CHSCT. Les représentants rappelle que dans ce cas il peut y avoir délit d'entrave. Après réflexion la DDFIP accepte de réétudier la demande.

2.DUERP et plan de prévention (DDFIP).

Rappel par l'ACMO de la procédure.

Le DUERP est mis à jour par service, puis centralisé par l'Assistant de Prévention.

Il y a un recensement des risques. Un groupe de travail pérenne œuvre au Plan d'Action de Prévention (PAP). Le groupe de travail apporte une réponse en face chaque risque répertorié, ensuite il convient de prioriser les actions en fonction des risques imminents avec possibilité de traitement immédiat avec des moyens qui existent, réalisation en cours, connus mais action différée etc...

Certains risques demandent une étude plus fine faite par l' l'Assistant de Prévention ou un agent de prévention.

Les représentants au CHSCT constatent que :

-des problèmes électriques existent (fils dénudés, multiprises etc ...),

-que les risques psychosociaux (RPS) sont les 1er risques recensés et que les espaces d'échanges ne sont pas en place (ils ne le seront pas et doivent être retirés du PAP comme le confirme la DDFIP).

Dans ces RPS, on note :

qu'il n'y a pas de remise en cause des conditions de travail par la DDFIP alors qu'il s'agit d'un risque majeur évoqué,

que pour les transferts de fond, rien n'est encore fait, pas d'accompagnement pour les dégagements, qui doit les faire ? Qui est responsable ? Qui doit les faire ?

Les caméras dans les trésoreries de Perros, Dinan, Lanvollon, Lannion et Saint-Brieuc (le bateau) sont en cours d'installation et d'autorisation pour enregistrement auprès de la Préfecture.

Le tableau de bord de veille sociale est en cours d'établissement (la DDFIP confirme qu'il sera trimestriel, le premier est prévu pour fin avril) ;

Les représentants au CHSCT demandent à ce que :

-le groupe de travail sur le PAP soit plus étoffé, notamment avec plus d'agents de toutes catégories mais également des représentants du CHSCT,

-l'apposition d'avertissement qu'il y a une vidéo surveillance à l'attention des usagers, afin de faire diminuer les tensions avec les usagers.

-pour les dégagements de fond, un contact soit pris auprès des forces de l'ordre dans le cadre de la directive ministérielle afin de prévoir une sécurisation des agents (rondes, accompagnements, etc...).

Pour les représentants du CHSCT, le PAP n'est pas efficient, notamment sur les charges de travail et certains risques psychosociaux mettant en danger les agents.

Le docteur DERETZ confirme qu'il faut faire un diagnostic approfondi, identifier les causes des problèmes avant de faire les choix d'actions d'améliorations.

Compte tenu de tous ces faits, le CHSCT donne un avis défavorable à l'unanimité en ce qui

concerne le PAP.

3.Examen des registres – rapports de visites – bilan des exercices d'évacuation.

Examen des registres

Guingamp Trésorerie : problème d'isolation.

Les crédits d'isolation n'ont pas été retenus par la DG, il n'y a donc pas de financement. La DDFIP propose de faire des travaux d'appoint (calfeutrage) afin de limiter les flux de circulation d'air lorsque la VMC est en fonctionnement.

Le rapport d'expertise de 2010 sur l'isolation du bâtiment prévoyait 200 000 euros de travaux.

Problème d'accès par la porte difficile à manipuler par des personnes à mobilité réduite, le réglage a été effectué.

Guingamp CFP : Rappel par le CHSCT pour permettre l'accessibilité de la boîte aux lettres extérieure aux personnes à mobilité réduite.

Lannion Quai Viarmes : Travaux de sécurisation de la dernière marche de l'escalier (marche plus haute que les autres).

Pose d'un avertissement « attention à la marche », installation d'une rampe et d'une marche intermédiaire.

Saint-Brieuc :

Trésorerie SPL : allergie aux produits d'entretien, produits changés.

Abbé Garnier : Local à vélos non éclairé, projet à l'étude.

Place 74ème : approvisionnement en produit hygiénique (manque de papier toilette), réapprovisionnement effectué.

Loudéac : problèmes d'éclairage, travaux réalisés.

Plusieurs sites : mise en cause du ménage, géré par la division BILI.

Rapports de visites :

Matignon : plusieurs signalements dont l'accessibilité du site pour des personnes à mobilité réduite non conforme.

Lamballe : plusieurs signalements dont l'absence d'alarme sonore (pour la DDFIP, projet à l'étude) et porte d'entrée non sécurisée (porte 2 points au lieu de 3 points).

Exercices évacuation :

Les exercices sont faits régulièrement. L'opération de formation dans les petits postes sera reconduite sur 4 ans pour la formation des agents à la manipulation des extincteurs.

Rappel est fait par les représentants du CHSCT concernant un incident qui a eu lieu fin novembre début décembre 2011 au CFP Abbé Garnier, où un chef de service a fait entre ses agents alors qu'une évacuation était en cours. Au moment des faits, le responsable sécurité de l'immeuble n'avait pas indiqué s'il s'agissait ou non d'une fausse alerte. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une erreur de manipulation par un intervenant extérieur. Il est demandé de faire un rappel des règles de sécurité.

4.Ménage et entretien des locaux (examen des contrats d'entretien).

Il s'agit d'un marché national passé entre la centrale et la société ONET.

Il s'avère que le contrat n'est pas conforme à la loi. En effet le contrat est fait en fonction des surfaces à nettoyer, ce qui fait que les petites unités n'ont que 2 interventions prévues par semaine, pour les grandes 5 interventions mais pas assez de temps attribué aux agents d'entretien.

Or d'après le code du travail, les toilettes doivent être nettoyées tous les jours.

Le CHSCT à l'unanimité vote une délibération pour un nettoyage journalier de toilettes.

5.Information sur les travaux immobiliers.

Lannion quai Viarmes : c'est la fin des travaux.

Etables-sur-Mer : c'est la fin des travaux, le reste est à faire par la régie.

Plancoët : travaux à l'initiative de la collectivité.

Le nouveau guichet sera un guichet « charté » qui comme déjà signalé n'apporte pas de confort ergonomique.

15 000 euros sont attribués dans le cadre du Programme Immobilier Triennal (PIT) à Plancoët,

50 000 euros pour l'étanchéité de Saint-Brieuc Édouard Prigent,

150 000 euros pour le transfert de la Paierie Départementale à Saint-Brieuc edouard Prigent, en fonction de l'avenir de Saint-Brieuc amendes,

30 000 euros pour le remplacement de la toiture à Saint-Brieuc rue de la gare,

60 000 euros pour le remplacement des chaudière à Saint-Brieuc abbé garnier,

34 000 euros pour le remplacement de l'autocom à Guingamp,

plus des sommes complémentaires, notamment pour les contrôles annuels de sécurité soit au total 350 000 euros, y compris les sommes énoncées ci-dessus.

6.Visites de sites envisagées pour 2012.

Compte tenu du rapport de visite très inquiétant fait par le docteur DERETZ, évoquant une situation alarmante le CFP de Merdrignac Collinée sera visité rapidement.

Autres visites programmées : les CFP de Lamballe, Moncontour, la Chèze, Caulnes et le SIE de Guingamp.

7.Questions diverses.

Le CHSCT dans le cadre de la prévention des RPS vote les délibérations suivantes à l'unanimité :

Recours à un expert,

Désignation d'un expert pour faire le diagnostic approfondi, identifier les causes des problèmes et proposer des choix d'action d'amélioration,

Création d'un comité de pilotage pour accompagner la démarche de l'expert,

Mise en place d'une cellule d'aide psychosociale.

Le prochain CHSCT se tiendra le 25 juin 2012.

Fin de la séance à 17h50.

Force Ouvrière demande :
l'amélioration des conditions de travail, qu'elles soient matérielles ou humaines,
la prise en charge du stress des agents,
la création d'emplois statutaires,
la prise en charge psychosociale de chaque agent avant qu'il y ait un accident,

Rappel :

Il est demandé aux collègues qui rencontrent des difficultés liées à l'hygiène et à la sécurité de

remplir le cahier CHS informatisé. Il est accessible par le site départemental ULYSSE 22, dans la rubrique les agents, santé et sécurité au travail, registre Hygiène et Sécurité :

DDFIP 22 : http://dfp220.intranet.dgfip/vie-pratique/sante_securite/registre.htm

Transmettez ensuite une copie avec la réponse du chef de service à votre représentant au CHS :

Michèle BRAMI (titulaire) : michele.brami@dgfip.finances.gouv.fr

Bruno HERVE (suppléant) : bruno.herve@dgfip.finances.gouv.fr

et une copie dans la boîte de FO-DGFIP :
FO DGFIP : fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

adresse du site FO DGFIP 22 : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>